



**Journée champêtre**  
**Saint Caprais**  
**Neuvy-le-Barrois**  
**13 septembre 2026**

Neuvy-le-Barrois, le 11 septembre 2026

Chers adhérents, chères adhérentes, cher(e)s ami(e)s et sympathisant(e)s, Pour cette année, nous vous proposons de nous retrouver pour notre journée champêtre le :

**Dimanche 13 septembre à l'étang de Saint Caprais**  
**Chez Claude JULIEN**

Programme :

- 9 H** : Accueil à Saint-Caprais (fléchage à partir du bourg de Neuvy-le-Barrois et de Mornay-sur-Allier  
Café et petits gâteaux offerts par l'association
- 9 H 30** : Départ pour une balade-découverte. L'itinéraire inédit de cette année permettra de découvrir divers sites du bocage à Neuvy-le-Barrois. De Saint-Caprais en passant notamment par l'étang de Bernot et Bougel. Les commentaires seront assurés par notre président Claude Julien, ainsi que par les naturalistes Christophe Bodin et Jean-Paul Thévenin.  
Participation libre et gratuite.
- Prévoir chaussures montantes et vêtements adaptés à la météo.**

**12 H 30** : Accueil du président et apéritif offert par l'association à l'étang chez Claude.

**13 H** : Repas préparé et servi par les bénévoles de l'association.

**Au menu** : salades composées, grillades, fromage blanc local, desserts concoctés par les bénévoles.  
Boissons pour tous les goûts.

Comme en 2025 un filet garni circulera en fin de repas. Son contenu sera remporté par la personne qui en aura proposé le poids le plus proche. Le montant de la participation est fixé à 1 euro.

**Nous vous espérons nombreux !**

Le président, Claude Julien

*A découper*

**Bulletin d'inscription au repas (indispensable pour l'organisation) à découper et envoyer au trésorier, Jean-Paul Thévenin, 10 rue des chardons, 18110 Fussy, ou à donner au président, accompagné du règlement (chèques à l'ordre des Amis du Val d'Allier), avant le 07 septembre 2026.**

M. et/ou Mme .....Nombre total de convives : ... dont ..... enfants < 12 ans

S'inscrivent au repas champêtre du 13 septembre 2026 et règlent leur participation de :

- **15 € par personne** (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans) pour les adhérents à jour de leur cotisation 2026.
- **18 € par personne pour les non-adhérents** (gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.)

La participation à la balade du matin est libre et gratuite.

Le ..... 2026

Signature :